

**MAIRIE DE MARCHASTEL**

DEPARTEMENT : LOZERE

ARRONDISSEMENT : Mende

CANTON : Aumont-Aubrac

**Nombre**

de conseillers en exercice	7
de présents	6
de votants	6

**N° 27/2024****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
Du 12/11/2024****OBJET : Amélioration énergétique du bâtiment de la mairie.**

Cette délibération annule la délibération 03\_2024

L'an deux mille vingt-quatre et le 12 novembre à 10 heures 00, le Conseil Municipal de la commune de MARCHASTEL, étant réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Eric MALHERBE.

Étaient présents : MALHERBE Eric, THIOT Jacques, BRUN Roger, VIGIER Urbain, PAGES Josyane, CHAYLA Valérie

Étaient absents : MMs PERRET Nicolas,

Il est procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général de Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mr Roger BRUN ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur le Maire rappelle que des travaux sont nécessaires pour une amélioration énergétique du bâtiment de la mairie de MARCHASTEL.

. Ces travaux consistent à :

- changer les fenêtres, la porte d'entrée et la porte de garage

Monsieur le maire indique que la commune a reçu un devis des menuisiers de l'Aubrac de 16 171 € HT pour ces travaux

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- donne un avis favorable pour la réalisation de ce projet d'un montant de 16 171 € HT.
- mandate Monsieur le Maire pour obtenir les subventions maximum (état, département)

pour ce projet, signer tous documents afférents à cette affaire et inscrire cette opération au budget 2024.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures des membres présents

**Pour extrait conforme au registre**

**Fait à MARCHASTEL le 12/11/2024**

**Le Maire, Eric MALHERBE**

